

Courrier adressé au service culture de la Mairie de Cherbourg, le 25 octobre 2015

Bonjour Catherine,

Je te fais part d'une réflexion collective et sollicite à ce sujet un entretien avec les services culture et immobilier de la mairie.

(Je n'ai transmis ce message à personne d'autre pour l'instant, mais je vais solliciter le département également.)

Un article de la Presse de la Manche daté du 23 octobre dernier (ci-joint) fait état d'une réalité inquiétante sur le territoire de la CUC. Issus de choix politiques, sanitaires ou commerciaux, un nombre non négligeable de bâtiments se retrouvent vacants, sans projet immédiat de reprise, de réhabilitation ou de destruction.

Il en va ainsi de l'ancienne école des beaux-arts qui vient encore de subir un incendie ou de l'hôtel Mercure fermé depuis peu.

Cet état de fait pose un problème de coûts de maintenance aux bailleurs (publics ou privés) et crée une situation sanitaire préoccupante aux dires des associations d'aide aux Sans Domicile Fixe.

Ces associations déploient une énergie considérable en maraudes pour vérifier l'état des accès aux espaces susceptibles d'abriter des squatters à leurs risques et périls.

C'est là que, comme à son habitude malin et tenace, le paradoxe se niche.

En effet, en parallèle de cette situation, un certain nombre d'artistes, d'associations, de collectifs cherchent collectivement des lieux pour installer leurs activités (ateliers, stockage de matériel ou espaces de réunion).

Or, ces demandes se heurtent souvent à un aveu d'impuissance de la part des élus du fait de l'absence annoncée de lieux vacants...

Il est clair que la mise à disposition d'un lieu par une collectivité ou un bailleur peut inquiéter ces entités sur le plan de leur responsabilité juridique, mais, dans la situation actuelle, cette part de responsabilité n'est-elle pas déjà engagée ?

Dans l'éventail des outils juridiques que propose le droit immobilier, existent **les conventions d'occupation précaires**, formes riches en jurisprudence de mise à disposition de biens contournant les obligations de mise aux normes et cadrant la délégation de responsabilité aux présidents d'associations, artistes ou collectifs signataires...

Dans de nombreuses villes françaises, ces conventions d'occupation offrent une solution légale et utile au double problème de la gestion d'espaces abandonnés et d'appétit de lieux dont font preuve les musiciens, sculpteurs, artistes ou inventeurs de tout poil.

(à St-Nazaire, le [Pôle Culture Partagée](#), à Dijon ou Besançon les ateliers de la ville, à Caen [la fermeture Éclair](#), à Poitiers [les usines nouvelles](#), etc.)

Je joins à titre d'exemple le cas du PCP (Pôle Culture Partagée), lieu associatif occupant à St Nazaire – sur une initiative du département – une maison appartenant à la DDE. Existente depuis plus d'un an, ces ateliers offrent un espace autogéré pour des artistes locaux, mais ouvrent aussi une possibilité pour des étudiants issus des écoles d'art environnantes de se sédentariser, problème réel pour les étudiants issus de l'ESAM Caen/Cherbourg.

La situation actuelle est bâtarde, les solutions existantes sur le territoire de la CUC sont pour la plupart des initiatives privées (concerts dans des bars ou chez l'habitant, Atelier Diplopie, Ateliers Prisma...), imposant aux artistes de travailler peu collectivement, dans leurs garages, leurs salons, ou au sein de leurs entreprises...

Ces solutions financées par les créateurs eux-mêmes dans un cadre privé se substituent à un travail avec les collectivités et demeurent partielles, fragiles car soumises aux aléas individuels. Le travail artistique ne peut se satisfaire de propositions ponctuelles, uniquement liées à des événements, et impose un travail de fond, collectif, avec des horizons de pérennité à moyen terme.

Il serait donc à notre avis urgent, dans la perspective de la structuration d'une politique culturelle pour la commune nouvelle de prendre en compte ce modèle de valorisation de l'immobilier par la culture, afin de l'intégrer comme outil que Cherbourg-en-Cotentin pourra déployer pour ses créateurs locaux.

En terme d'immobilier précaire, c'est maintenant que les décisions doivent se prendre, car le temps joue contre nous, les dégradations font en quelques mois d'un lieu exploitable une ruine dangereuse.

(par exemple les serres de l'espace René Lebas, jadis accueillantes, après un an de tergiversations avec la SHEMA sont maintenant bonnes à la destruction).

Nous sommes bien conscients que la mairie ne peut résoudre seule ce problème et n'a pas les pleins pouvoirs sur l'immobilier local, mais une étude approfondie et transparente des biens municipaux serait sans doute envisageable et, au-delà, un soutien actif des élus peut faire basculer un bailleur privé en légitimant la réalité citoyenne des besoins ici exprimés.

C'est dans ce cadre que nous sollicitons une réunion avec la mairie afin d'échanger sur ces questions.

Cordialement,

fabrice gallis

avec

L'association c,

L'association b, le Laboratoire des Hypothèses,

L'association Musiques en Herbes,

Les artistes indépendants de la CUC,

La moulinette,

et aussi Tony Durand, Arthur James, Pierric Hourçourigaray, Samuel Racine, et d'autres qui n'ont pas encore eu le temps de réagir à cette proposition.

Synthèse des cahiers des charges (19 cahiers des charges remplis)

ESPACE CENTRAL :

environ 120m2, capacité d'accueil de 100 personnes environ.

Café associatif, coin cuisine.

Projections, conférences, expositions, installations, édition, concerts, projections.

ATELIERS :

Ateliers collectifs :

- informatique/ hackerspace/ fablab
- labo photos argentique
- musique. Répétitions/enregistrements
- peinture/graphisme/design
- poterie
- 1 grand atelier pour divers projets arts plastiques
- soudure, métal
- salle de réunion
- bibliothèque

Ateliers individuels pour projets pro :

- 2 de petite taille
- 2 de grande taille dont 1 avec accès facile pour livraisons
- quelques ateliers à dispo pour d'autres projets individuels

Stockage :

- Arts'zi
- asso c
- Laboratoire des Hypothèses

TYPE DE LIEU :

surface : 500m2

nombre de pièces minimum : au moins une vingtaine, dont deux de grande taille (autour de 100 m2)

eau, électricité (triphase), sanitaires, connexion internet

MATERIEL MIS A DISPOSITION :

- appareils photos
- matériel sérigraphie
- matériel développement photos argentique
- tour poterie électrique

- ordinateurs
- matériel photos numérique
- matériel lumière
- matériel son, micro, enregistreurs, table mixage, sonorisation
- tireuse à bière
- matériel vidéo analogique
- instruments de musique (batterie)
- outils bricolage (menuiserie, métal)
- remorque

HEBERGEMENT :

Question à débattre.

Dortoir, chambres pour les adhérents. Hébergement ponctuel d'artistes en résidence.

DISPONIBILITES ? TEMPS DE PRESENCE :

1 jour par semaine : 7 personnes

1 jour par mois: 8 personnes

dispo ponctuelles en fonction des événements : 3 personnes ou structures.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS POSSIBLES :

engagement entre 350 et 450 euros par mois réparti entre 8 personnes ou asso.

Adhésions à fixer

apports ponctuels (locations ateliers, matériel??)

bénéfices des événements organisés.

VALEURS A DEFENDRE :

collectif échange débattre culture/création riche, indépendante

autonomie, autogestion

diversité des points de vue

social

soutient aux artistes

ouverture

rencontres

diversité

plateforme d'échange

Coopération

Solidarité